



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et quatre organismes

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et les avenants à conventions qui seront conclus entre la Ville de Dijon et les trois organismes ci-dessous.

1 – SOLIDARITE

- Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) – Renouvellement de convention

Fondée en 1971 avec pour objectif de répondre aux besoins des travailleurs migrants d'acquérir la langue française et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, l'association Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Un réseau de partenaires soutient le CESAM depuis plusieurs années, dont la Ville de Dijon dans le cadre de la Politique de la Ville et du droit commun.

La Ville a déjà conclu deux conventions d'objectifs et de moyens avec ce réseau de partenaires et l'association afin de financer les actions développées par cette dernière sur le territoire dijonnais et métropolitain. Ces deux conventions ayant pris fin le 31 décembre 2022 et le CESAM ayant rempli les objectifs qui lui ont été fixés, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens afin de poursuivre et de consolider le partenariat entre la Ville et l'association.

Cette convention, signée pour la période 2023-2025, prévoit que la Ville versera au CESAM, plusieurs subventions dans le cadre des actions suivantes :

- . plate-forme VIA : subvention annuelle de 5 500 € au titre du Contrat de Ville,
- . Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) : subvention annuelle de 15 000 € au titre du droit commun,
- . Ateliers socio-linguistiques dans les quartiers Politique de la Ville : subvention annuelle de 60 170 € au titre du Contrat de Ville,
- . Ateliers socio-linguistiques hors quartiers Politique de la Ville : subvention annuelle de 37 125 € au titre du droit commun,
- . Inclusion numérique : subvention annuelle de 25 000 € au titre du droit commun.

2 – CULTURE

- Association Risk – Avenant à convention

Par délibération du 22 mars 2021, la Ville a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Risk, pour la période 2021-2023.

Cette convention prévoit le versement par la Ville, à l'Association, d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Lors de sa séance du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention complémentaire d'un montant de 18 000 € à l'association pour l'organisation, en 2022, d'une exposition autour des musiques électroniques intitulée « De l'An Fer au concert de rentrée, 30 ans de musiques électroniques à Dijon ». Un avenant n°3 à la convention susvisée a formalisé l'attribution de cette subvention complémentaire.

Courant décembre 2022, l'association Risk a sollicité la Ville afin que l'objet de la subvention précitée puisse être transformé. Aussi, il vous est proposé de modifier l'avenant n°3 à la convention conclue avec l'association, en prévoyant désormais que la subvention complémentaire de 18 000 € sera destinée à financer l'organisation d'une exposition autour des musiques électroniques qui aura lieu au cours de l'année 2024.

3 – RELATIONS INTERNATIONALES

- Fondation Nationale des Sciences Politiques – Avenant à convention

La Ville de Dijon mène depuis plusieurs années une politique active en matière de relations internationales.

Créé en 2001, le campus européen de Sciences Po Paris accueille des étudiants français et étrangers. Il contribue, au-delà des différences nationales, à la formation des générations européennes « décidées à bâtir ensemble leur avenir ».

Une convention de partenariat d'objectifs et de moyens a été conclue, dans ce cadre, pour les années universitaires 2014-2017, entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon et la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Par avenants n°1 à n°5, et au vu des atouts en terme d'attractivité de notre territoire que représente le campus universitaire de Sciences Po Dijon, avec des effectifs toujours croissants, la durée de cette convention a été prolongée jusqu'en 2022.

Il y a cependant lieu de prévoir, pour l'année 2022, un nouvel avenant n°5 bis à ladite convention afin d'approuver l'attribution de la subvention versée par la Ville à la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Cet avenant n°5 bis prévoit que la Ville versera à la Fondation, pour l'année 2022 correspondant à l'année universitaire 2021-2022, une subvention de 32 360 € répartie comme suit :

- 27 360 € destinés au versement des bourses d'études pour les étudiants étrangers,
- 5 000 € pour soutenir les « projets collectifs » et les associations étudiantes du campus de Dijon dont les projets portent sur la citoyenneté européenne.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les projets de conventions d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les quatre organismes ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN